

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

MISE EN LIGNE LE 08-11-2023

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 23.153

L'an deux mille vingt-trois, le 7 Novembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 31 Octobre 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 31 Octobre 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Céline DROUILLARD, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
M. Julien DURESSAY représenté par M. Patrick MARENGO
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Didier SIMONNET
Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Gilbert THULEAU
M. Gérard FILOCHE représenté par M. Philippe CUSSAC
Mme Océane FERNANDES représentée par M. Philippe CAU
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 32

M. Raynald RIMBAULT a été élu secrétaire de séance.

OBJET : PROGRAMME IMMOBILIER « LES RULLAS » - AVENANT N° 1 AU COMPROMIS DE VENTE

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : UNANIMITÉ

Par une délibération n° 21.077 du 3 juin 2021, le Conseil Municipal a approuvé le compromis de vente, pour 634 747 euros, des 17 parcelles cadastrées section AX n° 291, n° 292, n° 293, n° 294, n° 295, n° 296, n° 297, n° 298, n° 532, n° 534, n° 702, n° 786, n° 787, n° 827, n° 832, n° 834 et n° 835, correspondant à une assiette foncière globale de 22 414 m², situées lieu-dit les Rullas à Royan, au profit du groupement associant la Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Aunis et la Saintonge (SEMDAS) et la société EDEN PROMOTION ou toute autre personne morale s'y substituant, pour la réalisation du projet d'aménagement « Les Rullas » de 80 logements, dont 80 % de logements loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain), soit 48 logements locatifs sociaux et 16 maisons en prêt social location accession (PSLA), ainsi que 16 maisons en accession libre à prix maîtrisé.

Le compromis de vente conclu conjointement le 10 août 2021 entre la SEMDEN 2 (groupement SEMDAS/EDEN PROMOTION) et la Ville de Royan, prévoit la signature de l'acte de vente au plus tard dans le délai de trois mois après le constat de purge du permis de construire.

Cependant, l'échéancier du projet de construction ne peut pas être respecté, en raison des fouilles archéologiques prescrites et effectuées actuellement sur le site.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver un report de la signature de l'acte de vente au plus tard le 31 mars 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 audit compromis. Les autres termes du compromis de vente concernant la Ville de Royan restent inchangés.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le compromis de vente conclu conjointement le 10 août 2021 entre la SEMDEN 2 et la Ville de Royan,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver un avenant n° 1 au compromis de vente, pour 634 747 euros, des 17 parcelles cadastrées section AX n° 291, n° 292, n° 293, n° 294, n° 295, n° 296, n° 297, n° 298, n° 532, n° 534, n° 702, n° 786, n° 787, n° 827, n° 832, n° 834 et n° 835, correspondant à une assiette foncière globale de 22 414 m², situées lieu-dit les Rullas à Royan, au profit de la SEMDEN 2 (Groupement associant la Société d'Economie Mixte pour le Développement de l'Aunis et la Saintonge (SEMDAS) et la société EDEN PROMOTION), pour la réalisation du projet d'aménagement « Les Rullas » à Royan, comprenant 80 logements dont 80 % de logements Loi SRU,

Cet avenant a pour objet le report de la signature de l'acte de vente au plus tard le 31 mars 2024. Les autres termes du compromis de vente concernant la Ville de Royan restent inchangés,

MISE EN LIGNE LE 08-11-2023

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20231107-DCM23-153-DE
Date de télétransmission : 08/11/2023
Date de réception préfecture : 08/11/2023

- de désigner Maître Thierry GILBERT, notaire à Royan, 1 bd de Cordouan, pour la rédaction de cet avenant au compromis et à l'acte de vente,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer cet avenant, ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Le secrétaire de séance,



Raynald RIMBAULT

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 08 novembre 2023